

**PROCES-VERBAL  
CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2021**

Le Conseil Municipal s'est réuni à huis clos le 20 septembre 2021 sous la présidence de Monsieur Michel DELMAS, 1<sup>er</sup> adjoint, convocation du 14 septembre 2021.

En application de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation du 14 septembre 2021 a été affichée à la porte de la mairie.

**PRESENTS : M. DELMAS, S. MONCHO, F. REY, I. DI FONZO, D. KIOULOU, E. PEYRE, M. ROSTAING  
PUISSANT, N. PERRIN, A. BOUKERSI, D. GILLE, L. CERVI, P. ROUYEYRE, MC MARILLAT, P.  
VINCENT, J. BIANCHI, P. BESNIER, S. DUFFOURNET, C. BRISBART.**

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : L. BETHUNE, M. PAQUIER, M. FROELIGER, C. METAIS, JM  
FLORENTIN, J. CHIAVERINI, R. CHARLES.**

**ABSENTS N'AYANT PAS DONNE POUVOIR : A. CUIGNET, B. ZWIRYK**

**Pouvoirs : L. BETHUNE donne pouvoir à M. DELMAS  
M. PAQUIER donne pouvoir à P. ROUYEYRE  
M. FROELIGER donne pouvoir à C. BRISBART  
C. METAIS donne pouvoir à E. PEYRE  
JM FLORENTIN donne pouvoir à A. BOUKERSI  
J. CHIAVERINI donne pouvoir à MC MARILLAT  
R. CHARLES donne pouvoir à P. VINCENT**

**ORDRE DU JOUR**

1. Création d'un poste d'adjoint technique principal à temps complet
2. Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à temps non complet
3. Création d'un poste de chargé de projet – contrat de 36 mois
4. TE38 – Enfouissement des lignes BT et TEL Impasse des Templiers
5. Questions diverses

---

**Secrétaire :** Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Sandrine MONCHO ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées et, conformément à l'article la séance a été publique.

**Le procès-verbal de la dernière séance sera adopté lors de la prochaine séance.**

**Michel Delmas excuse Laurence Boutantin-Béthune qui ne peut pas être là.**

**1. Création d'un poste d'adjoint technique principal à temps complet**

Mme Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de créer un poste d'adjoint des services techniques à plein temps afin de renforcer l'équipe sur le terrain.

Une campagne de recrutement est lancée pour ce poste jusqu'au 27 septembre 2021 inclus.

Suivant le candidat retenu, il sera nécessaire de créer un poste d'adjoint des services techniques, ou adjoint des services techniques, principal 1ère ou 2ème classe.

Michel Delmas : Il s'agit du recrutement d'un poste d'adjoint des services techniques, pour renforcer l'équipe actuelle. Il y a actuellement 7 agents dont le responsable technique et un agent à mi-temps thérapeutique.

Il y a une augmentation de la population ce qui génère des besoins plus importants

En outre, une spécialisation des tâches est souhaitée par rapport aux bâtiments. Vu le nombre de bâtiments, il y a un besoin important de petites réparations qui sont actuellement faites par le responsable technique Ce recrutement permettra aussi de remplacer le responsable technique lorsqu'il est absent pour encadrer l'équipe.

Cela permettra d'anticiper aussi des départs dans les 4/5 ans, soit en retraite, soit des mutations.

Il est souhaitable de développer aussi la polyvalence des employés au sein de la commune

Pierre Vincent : Sur ce poste, quand a démarré la campagne de recrutement ? Parce qu'il est dit qu'elle se termine le 27 septembre, c'est-à-dire dans seulement 7 jours.

Michel Delmas : Il n'y a pas encore eu d'entretiens.

Marie-Cécile Marillat : On a déjà vu la publication du poste. On l'a vue depuis au moins 15 jours.

Michel Delmas : La décision est prise ce soir pour créer le poste, même si on a déjà fait une information. Le processus entre l'annonce et le recrutement est long. On va rentrer dans la phase active.

Pierre Vincent : Vous nous dites qu'il y a 7 agents dont un responsable et ils n'arrivent pas à faire le travail correctement ? Ça fait 46 ans que je suis sur la commune, au début il n'y avait qu'un cantonnier. Et maintenant 7 personnes. Il n'y a plus de routes !

Michel Delmas : Il y a de nouvelles tâches, par ex la démoustication. Il y a beaucoup de petites réparations. Ils sont sollicités quotidiennement. Les associations ont aussi des besoins. Tous les espaces verts. Il y a des besoins qui ne sont pas satisfaits rapidement. Cela permettra d'avoir plus de réactivité pour répondre aux besoins.

Marie-Cécile Marillat : Les frais de personnel ont augmenté de 16,50% entre 2016 et 2020. Ca va encore augmenter. Quel est l'enveloppe budgétaire annuelle pour ce nouveau poste ?

Michel Delmas : le coût prévisionnel est entre 27.000 € et 30.000 € selon l'ancienneté de la personne qui sera recrutée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de créer un poste d'adjoint des services techniques, ou adjoint des services techniques, principal 1ère ou 2ème classe à plein temps,
- de dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2021.

VOTE : 19 pour, 6 voix contre

## **2. Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à temps non complet**

Mme Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de créer un poste d'assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe à temps non complet.

Chaque début d'année scolaire, un arrêté définira le temps de travail hebdomadaire en fonction des besoins déterminés.

Elle rappelle que le statut d'assistant d'enseignement artistique à temps complet équivaut à 20h/hebdomadaire.

Elle indique que pour l'année scolaire 2021/2022, les besoins sont de 7/20<sup>ème</sup>.

Michel Delmas :

Il s'agit d'un recrutement d'un assistant d'enseignement artistique. Cet enseignement porte essentiellement sur la musique.

La personne que nous avons eue l'année dernière et donc depuis un an il n'y a personne. Il s'agit de recruter une personne.

Elle interviendra 45 min par classe + 1 h de préparation donc 20h hebdomadaire

Le salaire versé il y a deux ans était de 930 € par mois charges patronales comprises. Cette somme était déjà budgétée mais pas dépensée pour cette année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De la création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe auxiliaire à temps non complet à compter du 21/09/2021.
- de dire qu'un arrêté individuel sera rédigé chaque début d'année scolaire. Cet arrêté déterminera le rapport hebdomadaire de rémunération,
- de dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2021 au compte 6413 "Rémunération du personnel non titulaire".

VOTE : 25 pour

### **3. Création d'un poste de chargé de projet – contrat de 36 mois**

En application de l'article 3 II. de la loi n°84-53, les collectivités territoriales peuvent désormais, pour mener à bien un projet ou une opération identifiée, recruter un agent sous contrat dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération.

Le contrat est conclu pour une durée minimale d'un an, et d'une durée maximale fixée par les parties dans la limite de 6 ans. Le contrat peut être renouvelé pour mener à bien le projet dans la limite de ces 6 années. La procédure de recrutement sous contrat de projet doit respecter la procédure prévue pour les emplois permanents, fixée par le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019, et fait l'objet d'une déclaration de vacance d'emploi.

La mairie a lancé l'opération « agrandissement et restructuration de l'école communale » mais également le projet des abords de l'école en matière de déplacement doux

Considérant les tâches à accomplir pour mener à bien ce projet/opération et notamment :

L'accompagnement du programmiste et du maître d'œuvre,

Le suivi de l'exécution des travaux,

Le suivi du triptyque coûts/délais/qualité,

La présence en réunion de chantier et sur le chantier,

L'assistance et conseil technique concernant le phasage, la mise en place de modulaire scolaire, et le suivi de la sécurité,

La participation active au suivi du budget afférent, le suivi des marchés publics, le respect des procédures administratives, la rédaction et la diffusion des comptes rendus de chantiers et la tenue de la comptabilité du projet,

La concertation et la communication.

.../...

Ces tâches énumérées relèvent de la catégorie A ou celle de B expérimenté, au grade, soit d'ingénieur ou soit de technicien.

Michel Delmas

Il est proposé la création d'un poste de chargé de projet. Il s'agit d'un emploi non permanent pour la gestion de projets. Ce recrutement est surtout fait pour le projet de l'école.

Il devra avoir une compétence technique de suivi des projets, en liaison avec les architectes.

Il sera donc l'interface entre les différentes parties prenantes, dont les enseignants et les parents d'élèves.

Il assurera le phasage et le suivi de l'exécution des travaux, des marchés publics, des procédures administratives, la concertation et la communication.

Nous souhaitons un recrutement à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021.

Cette personne devra être soit ingénieur, soit technicien supérieur

La rémunération dépendra du diplôme et de l'ancienneté mais les estimations sont entre 35.000 et 40.000 € par an.

Pierre Vincent : Pour le suivi de l'école, l'architecte ne va pas faire le suivi de chantier ?

Michel Delmas : Si. Mais cette personne sera le conseiller, le technicien de la commune en tant que maître d'ouvrage. Cela existe dans pas mal de communes.

Marie-Cécile Marillat : Est-ce que vous pensez qu'un ingénieur avec seulement un an d'expérience sera capable de faire ce suivi ?

Michel Delmas : On a prévu un an minimum.

Marie-Cécile Marillat : on a déjà eu pas mal d'augmentation du budget de construction de l'école et cela va encore augmenter. Cela va faciliter le travail de l'architecte qui aura un assistant gratuit pour lui.

Michel Delmas : Cette personne pourra défendre nos souhaits, de manière plus technique auprès du maître d'œuvre. Elle aura une vision pluridisciplinaire. Ce sera l'interlocuteur privilégié pour toutes les parties : parents, enseignants, voisins, entreprise, le maître d'œuvre qui n'est pas présent quotidiennement, les élus... C'est une fonction qui existe dans beaucoup de communes.

Pierre Vincent : Notre élu aux travaux ne peut pas s'en occuper ?

Marie-Cécile Marillat : On a une petite pensée pour les élus précédents qui ont suivi tous les chantiers directement, sans cette aide.

Michel Delmas : C'est une tâche qui est très chronophage. Ce sera aussi faire le point financier, administratif.

Jacinthe Bianchi : C'est un poste de chargé de projet. Pourquoi ne pas l'avoir intégré dès le départ du projet de l'école ? Il arrive comme ça, quasiment à la fin.

Michel Delmas : Le chantier n'a pas encore démarré. On a réfléchi dans l'équipe et on a fait choix d'avoir une personne salariée, dans la commune, plutôt qu'une assistance à maîtrise d'ouvrage. Avoir un chargé de projet sur place nous donnera plus de force, plus de présence. C'est un poste polyvalent. Il va prendre des tâches réalisées par des agents et des élus.

Marie-Cécile Marillat : Il y a dans les tâches la mise en place de structures modulaires. J'avais cru comprendre que vous vous arrangez avec une personne qui avait un terrain à proximité.

Michel Delmas : On n'est pas à la fin de la négociation pour le terrain. Le phasage des travaux est en train de se caler et nous ne savons pas encore le nombre de structures modulaires qu'il nous faudra. C'est un travail que le chargé de projet fera dès qu'il sera recruté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- la création à compter du 1 novembre 2021 d'un **emploi non permanent** au grade d'ingénieur (grade A) ou de technicien expérimenté (grade B) à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires,
- que l'emploi sera pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3 II. de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,
- que l'agent devra justifier d'au moins un an sur un poste similaire au grade d'ingénieur ou de 3 ans minimum sur un poste de technicien. Il sera titulaire d'un diplôme ou d'une formation en corrélation avec le poste proposé,
- que la rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer, assimilées à un emploi de catégorie A ou B, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement,
- que l'agent contractuel sera recruté pour une durée de 36 mois,
- que le contrat sera renouvelable par reconduction expresse dans la limite de 6 ans, la durée totale des contrats de projets ne pouvant excéder 6 ans,
- que les crédits correspondants seront inscrits au budget pendant la durée de l'opération

VOTE : 19 pour, 6 voix contre

#### 4. TE38 – Enfouissement des lignes BT et TEL Impasse des Templiers

Michel Delmas : Avec les riverains, on a eu des négociations assez longues pour élargir la voirie et faire des points d'apport volontaire. Des riverains ont donné leur accord pour nous céder des parcelles à l'euro symbolique et la commune prendra en charge avec le promoteur les travaux sur l'impasse des Templiers. Il faut que l'on enterre les lignes.

Nous votons seulement le principe de ces travaux qui vont être faits sur 2022.

Suite à notre délibération, les devis seront établis car pour l'instant, il s'agit d'estimations.

Il y aura une participation financière de la commune. En tout 46.000 € d'après les estimations.

Une partie est prise en charge par ENEDIS.

Ensuite on reviendra devant le CM quand on aura le chiffrage précis.

Marie-Cécile Marillat : Vous avez dit que les promoteurs allaient participer à la réfection de la voirie. Est-ce qu'ils n'auraient pas pu participer aussi à l'enfouissement ?

Michel Delmas : TE38 nous a confirmé que c'est bien entre la commune uniquement et TE38. Les travaux vont être faits, y compris sur la partie privée donc c'est très codifié entre ENEDIS et TE38.

Marie-Cécile Marillat : Il est noté que c'est en lien avec l'aménagement du carrefour à l'entrée de l'Impasse. Est-ce qu'ils vont aussi s'occuper des poteaux sur le Chemin de la commanderie ?

Michel Delmas : C'est seulement sur l'Impasse des Templiers.

Marie-Cécile Marillat : Au carrefour, les poteaux sont en mauvais état et abimés par les branches des arbres.

Michel Delmas : Non non, ce n'est pas prévu.

Marie-Cécile Marillat : Ce sont des travaux qui vont être invalidants pour tout le quartier. Lors des derniers chantiers, il y a eu des engins garés sur les autres chemins. Ce que j'aimerais, c'est que vous réunissiez les riverains de l'impasse mais également les autres riverains des rues avoisinantes.

Aziz Boukersi : Il y aura des réunions publiques. Les travaux dont vous parlez sont des travaux privés. Quand ce sont des travaux de la commune, on fait des réunions. On fera ces réunions quand on connaîtra les dates d'intervention d'Enedis, sachant que c'est très très long, au moins 3 ou 4 mois. On dépend d'ENEDIS. On donnera l'information par flyers, par le Vivre Ensemble et le site internet.

Pierre Vincent : Il faudra bien avertir tout le monde, pas comme les eaux pluviales.

Aziz Boukersi : On a fait au maximum et on a prévenu tous les riverains pour chacun des quatre chantiers sur les eaux pluviales.

Pierre Vincent : Non, certains n'ont pas été informés.

Aziz Boukersi : il est possible qu'on en ait oublié, mais on met des flyers dans toutes les boîtes aux lettres.

#### TE38 – Travaux sur réseaux de distribution publique d'électricité

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et le concessionnaire ENEDIS, les montants prévisionnels sont les suivants :

1. le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 85 320 €
2. le montant total de financement externe serait de : 56 609 €
3. la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 s'élève à : 1 625 €
4. la contribution aux investissements s'élèverait à environ : 27 086 €

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de :

- prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés ;
- prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38.

Le Conseil, ayant entendu cet exposé,

1. prend acte de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération :

Prix de revient prévisionnel :	85 320 €
Financements externes :	56 609 €
Participation prévisionnelle :	28 711 €

(frais TE38 + contribution aux investissements)
2. prend acte de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE 38 pour : 1625 €

#### TE38 – Travaux sur réseaux France Télécom

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et l'opérateur France Télécom, les montants prévisionnels sont les suivants :

1. le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 20 504 €
2. le montant total de financement externe serait de : 2 400 €
3. la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 s'élève à : 976 €
4. la contribution aux investissements s'élèverait à environ : 17 128 €

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de :

- prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés ;
- prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38.

Le Conseil, ayant entendu cet exposé,

1. prend acte de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération :

Prix de revient prévisionnel :	20 504 €
Financements externes :	2 400 €
Participation prévisionnelle :	18 104 €

(frais TE38 + contribution aux investissements)
2. prend acte de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE 38 pour : 976 €

VOTE : 21 pour, 4 abstentions

#### Questions diverses

**Jacinthe Blanchi : Des panneaux spontanés ont été récemment installés dans la rue du 8 mai afin de faire ralentir les automobilistes. Avez-vous reçu les habitants ? Avez-vous eu un dialogue constructif et des mesures vont-elles être prises ?**

Michel Rostaing-Puissant : Si vous avez fréquenté le centre village, vous avez vu déjà une progression. Pour répondre à la première partie de la question : oui nous avons rencontré les riverains. Il y a eu des réunions, notamment en avril dernier entre les riverains, Mme le Maire et la police municipale. Il y a une extension de la zone de rencontre. Les panneaux sont posés, le marquage au sol est réalisé. Il y aura une communication de terrain. Le dispositif est déjà en place. Mais tout le monde n'a pas encore compris. Il y aura de la communication : des réunions, du tractage sur place et des discussions avec les gens qui passent.

Marie-Cécile Marillat : Il y avait un radar sur la Rue du 8 mai. Il n'y est plus.

Michel Rostaing-Puissant : Nous avons 3 radars pédagogiques. Deux vont être installés de manière quasiment fixe et un sera mobile. On va en remettre le radar mobile dans la rue du 8 mai. Il va servir à étayer notre démarche de sensibilisation envers les résidents mais aussi les gens qui traversent le village.

Pierre Vincent : il y a un gros placard au sol sur la rue de l'église, dans le virage. Cela risque d'être glissant pour les motards, notamment si quelqu'un doit freiner. Il n'y a pas moyen de le déplacer ?

Michel Rostaing-Puissant : Ce n'est pas un lieu où on doit aller vite. On vérifiera mais normalement c'est de la peinture qui ne glisse pas.

**Sébastien Duffournet : Avec le nombre de cambriolages récents, pouvez-vous préciser quand les caméras seront mises en route et pouvez-vous préciser si toutes les entrées du village seront sous surveillance ?**

Michel Rostaing-Puissant : Les caméras sont installées. Il y a 12 caméras installées sur le centre village. C'est la première partie du plan. Le système n'est pas encore opérationnel car une communication doit être faite auprès des habitants et des agents. Les enregistrements ne seront consultés qu'en cas de problème. La mise en route officielle va se faire dans les 15 jours.

Il n'a pas été prévu dans un premier temps de caméras en périphérie du village. Pour de multiples raisons, dont des raisons techniques. On attend la fibre pour placer des caméras en périphérie.

Il va y avoir des informations règlementaires à l'entrée du village.

Michel Delmas : la Police Municipale interviendra lors d'un prochain Conseil Municipal pour les aspects plus techniques.

**Marie-Cécile Marillat : Pouvez-vous nous dire le coût total des différents chantier/bâtiments du précédent mandat (MTP, centre de loisirs, Bar, Maison médicale, annexe de la Mairie, Prébende) ?**

Michel Delmas : Ce ne sont pas encore les chiffres définitifs même si l'essentiel des factures sont réglées.

Total : 5 984 558 € TTC

Prébende : 265.450 €

MPT – Centre de loisirs : 3.203.000 €

Petit Café et maison médicale : 1.519.415 € dont le coût de l'acquisition du terrain (265.000 €)

Petit Café : 451.000 €

Maison médicale : 802.000 €

Annexe de la mairie : 996.521 €

Marie-Cécile Marillat : En général, quand il y avait l'inauguration, on donnait les montants. Il faudrait informer les habitants de ces sommes.

Sandrine Moncho : On fera les inaugurations et les informations seront données. On attend que la situation sanitaire nous permette de le faire.

Michel Delmas : on donnera alors le coût net, compte tenu de la récupération de la TVA et des subventions. Ce que je vous ai donné, c'est le coût réel. La commune récupère la TVA deux ans après. Et il faudra aussi enlever les subventions.

**Jérôme Chiaraveni : Un Saint-Jeannais devant régulièrement se rendre au cabinet médical en fauteuil roulant, nous a fait part que du mobilier était gênant. Pouvez-vous créer un cheminement au niveau de la terrasse afin que les PMR n'aient pas à demander le déplacement du mobilier ?**

Aziz Boukersi : J'ai rencontré le gérant du Petit Café pour le sensibiliser. On est en réflexion pour voir si on fait un marquage au sol pour délimiter l'espace terrasse et l'espace pour les PMR.

Marie-Cécile Marillat : La terrasse s'est beaucoup développée. Je le comprends avec le covid mais il faut penser aux personnes âgées et aux PMR.

Aziz Boukersi : On les prend en compte. On a aussi mis des barrières pour sécuriser les personnes. On veut faire un marquage mais on ne veut pas désempbellir le lieu.

Marie-Cécile Marillat : C'est humiliant pour une personne d'aller demander à des personnes qui sont attablées de se déplacer.

Aziz Boukersi : Il n'y a jamais eu de plaintes auprès du gérant du café. Il prend note de notre demande. C'est normal, c'est un espace public et les personnes doivent pouvoir accéder à la maison de santé ou aux appartements.

**Pierre Vincent : Est-ce que vous réalisez un recensement sur l'entretien des concessions du cimetière car des St Jeannais nous ont interpellés pour les tombes non entretenues. Pouvez-vous mettre un point d'honneur sur l'entretien de ces parties communes car les espaces verts sont médiocrement entretenus.**

Aziz Boukersi : Nous sommes très sensibles à cet espace, nous avons fait différents travaux lors du précédent mandat (allées, mur, jardin du souvenir) qui étaient nécessaires.

Pierre Vincent : Non mais c'est pas ça, il va falloir faire une formation pour utiliser une tondeuse.

Aziz Boukersi : Le cimetière est mieux entretenu qu'avant... un agent des services techniques passe tous les jours pour voir ce qui est à faire. Le désherbage se fait tous les quinze jours manuellement. Pour plusieurs tombes, la recherche des concessionnaires est faite ; mais parfois on ne les retrouve pas. C'est pour cela que certaines tombes ne sont pas entretenues, et que surtout la commune ne peut pas intervenir. L'an dernier, il y a eu une 15aine d'exhumations. On essaie de faire au mieux.

Pierre Vincent : C'est surtout pour les tombes qui ne sont pas entretenues.

Aziz Boukersi : c'est compliqué quand on ne retrouve pas les descendants. C'est très règlementé et on ne peut pas faire comme on veut.

Pierre Vincent : Qui a pris l'initiative de percer le fond des arrosoirs ?

Ingrid Di Fonzo: Les gens ne sont pas respectueux. Il y a des vols. Le responsable des services techniques a décidé de percer le fond des arrosoirs pour éviter leurs vols.

Pierre Vincent : Pour les personnes âgées qui mettent du temps à monter en haut du cimetière, quand ils arrivent en haut, l'arrosoir est vide.

Ingrid Di Fonzo : Il y a aussi l'action contre les moustiques tigres. Les personnes ne retournent pas les arrosoirs qui conservaient de l'eau dans le fond. Je pense que le « perçage » est léger mais j'irai voir et ferai le point avec le responsable des services techniques.

Noëlle Perrin : A Voiron, il n'y a plus d'arrosoirs mais des bidons de lessives. On pourrait faire la même chose.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h04

**La Secrétaire de séance  
Sandrine MONCHO**



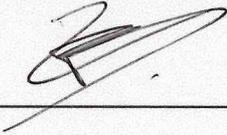
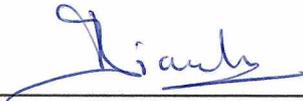
Rédaction : S. MONCHO

Vérification : LES CONSEILLERS

Date : 27/10/2021

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL PAR LES CONSEILLERS PRESENTS  
LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2021**

	Signatures	Absent A donné pouvoir à
<b>Laurence BETHUNE</b>		Pouvoir donné à M. DELMAS
<b>Michel DELMAS</b>		
<b>Sandrine MONCHO</b>		
<b>Michel PAQUIER</b>		Pouvoir donné à P. ROUVEYRE
<b>Françoise REY</b>		
<b>Ingrid DI FONZO</b>		
<b>Didier KIOULOU</b>		
<b>Eugénie PEYRE</b>		
<b>Michel ROSTAING-PUISSANT</b>		
<b>Noëlle PERRIN</b>		
<b>Mireille FROELIGER</b>		Pouvoir donné à C. BRISBART
<b>Abdelhazis BOUKERSI</b>		
<b>Dominique GILLE</b>		

<b>Laurent CERVI</b>		
<b>Aurélié CUIGNET</b>		
<b>Clément METAIS</b>		Pouvoir donné à E. PEYRE
<b>Brigitte ZWIRYK</b>		
<b>Jean-Marc FLORENTIN</b>		Pouvoir donné à Aziz BOUKERSI
<b>Patricia ROUVEYRE</b>		
<b>Jérôme CHIAVERINI</b>		Pouvoir donné à Marie-Cécile MARILLAT
<b>Marie-Cécile MARILLAT</b>		
<b>Raymond CHARLES</b>		Pouvoir donné à P. VINCENT
<b>Pierre VINCENT</b>		
<b>Jacinthe BIANCHI</b>		
<b>Patrice BESNIER</b>		
<b>Sébastien DUFFOURNET</b>		
<b>Christelle BRISBART</b>	